Lutte contre le cancer du col de l'utérus: l'accès des femmes handicapées aux soins de santé au chœur d'un plaidoyer

Organismes internationaux, associations et organisations de la société civile s'évertuent au quotidien afin d'améliorer la vie des personnes handicapées. Mais la situation laisse à désirer au Bénin.



Alors que maints projets s'amplifient dans ce sens, le Consortium ONG 'La Grande Vision Plus' et 'Para Médecine pour le Bien-être des populations' mutualisent leur effort dans le cadre d'un microprojet de lutte contre le cancer du col de l'utérus. Un atelier de plaidoyer a alors été initié afin de mener des réflexions sur l'accessibilité des femmes

handicapées aux soins de santé. Ledit atelier s'est déroulé le mercredi 28 septembre 2022 à la maison de la société civile, à Cotonou.

Environ 15 % de la population mondiale, soit 1 milliard de personnes, vit avec un handicap, d'après le premier rapport mondial sur le handicap. Elles constitueraient donc la plus large minorité au monde. Au Bénin, dans le rang des femmes handicapées, la situation est encore plus critique, quant à leur accessibilité aux soins de santé. D'aucuns succombent alors aux maladies silencieuses comme le cancer du col de l'utérus.

C'est pour palier précisément à ces inégalités qui vont à l'encontre des droits de l'homme et du cadre législatif des personnes handicapées au Bénin que ce plaidoyer est initié. « C'est sur ce type de thématiques que les associations doivent pouvoir se mobiliser », se réjouit Armand Vignon, Directeur de la maison de la société civile qui sert d'hôte au dit atelier.

Si pour Joël Djègo, Point focal handicap de la Mairie de Cotonou, le présent atelier de plaidoyer est une occasion tant attendue, « la cible défendue est tout aussi sensible », a précisé Sabine Donette Agbo, responsable des personnes handicapées et des personnes du 3^e âge au Centre de promotion sociale de Wologuèdè.

Quid du plaidoyer ?

Dans sa présentation du plaidoyer, Mikaël Pierre-Désiré Viegbe, Chef de file du projet, passe au crible les types de handicap, l'approche inclusive, les obstacles à l'accessibilité des femmes handicapées aux soins de santé et les recommandations. On retient notamment la stigmatisation ; l'accessibilité aux informations, aux soins, aux soignants, aux ressources financières, et à la prise en charge, comme obstacles. « Il urge donc de prendre des décrets d'application pour les lois qui souffrent encore dans les tiroirs ; de créer

des centres spécialisés de dépistages et de prise en charge pluridisciplinaire du cancer du col de l'utérus, etc. », a suggéré Mikaë Viegbe dans le plaidoyer.



Quid du microprojet ?

« Ma vie de femmes handicapées face au cancer du col de l'utérus ». C'est autour de ce microprojet que s'inscrit l'atelier de plaidoyer à l'accessibilité des femmes handicapées aux soins de santé et à une prise en charge pluridisciplinaires du cancer du col de l'utérus. Visant à contribuer à l'atteinte du troisième ODD, ce projet permettra surtout de soutenir les femmes handicapées et épouses des hommes handicapés membres du réseau RAPHaL dans l'accès à l'information au dépistage et à la prise en charge du cancer du col de l'utérus.

Ainsi, 75 femmes handicapées seront informées, éduquées et dépistées sur le cancer du col de l'utérus à l'arrivée. À mi-

chemin, 11 femmes ont été déjà dépistées sur les 34 sensibilisées. À l'issue de ce dépistage, on dénombre 9 cas négatifs, 1 cas positif et 1 neutre, selon la présentation de Romaric Legonou, Consultant Formateur en Management des Organisation et Gestionnaire de Projet, sur l'état d'avancement des activités du projet.

À noter que les documents de plaidoyer ont été remis aux différents acteurs et représentants, notamment les journalistes, pour porter l'information à tous les acteurs. Aussi, le consortium a-t-il distingué certains acteurs clé qui n'ont ménagé aucun effort pour se rendre disponible depuis le début du projet.

Arsène AZIZAHO